

Sentier du tour du barrage de Sénéchas

Pour la partie située sur la commune de Sénéchas :

Voir carte schématique ci-jointe.

Repère 1 – Mairie de Sénéchas.

Centre du village.

Point multi-services (à venir).

Parking.

Repère 2 – Le Combaou. Début du sentier qui descend au pont de Saute Cabre (submergé par le plan d'eau du barrage).

Repère 3 – Croisement du sentier de Saute Cabre avec la Route Départementale 318

Repère 4 – Idem.

Repère 5 – Dernière(?) épingle du sentier avant le plan d'eau.

Repère 6 – Départ du sentier ancien servant d'accès au site repéré 7.

Repère 7 – **Site remarquable d'intérêt patrimonial** : un enclos en murs de pierres ceinturant un ensemble de murettes, terrasses et escaliers. Un petit mazet servant d'abri au sommet de l'ensemble. Deux sources. Ancien jardin ?

Repère 8 – **Site remarquable d'intérêt patrimonial** : très bel ensemble de murettes, terrasses, escaliers. Parcours ludique, de terrasse en terrasse, en empruntant les petits escaliers .

Repère 9 – **Belvédère**

Repère 10 – Accès à la Route Départementale 318

Repère 11 – carrefour de 3 sentiers, au milieu des bois et des rochers.

Repère 12 – **Site remarquable d'intérêt patrimonial** : la Tour d'Olivon

Repère 13 – Jonction du sentier de la Tour d'Olivon et de la piste.

Repère 14 – Départ de la piste depuis la Route Départementale 318.

Tronçon 2 – 3 : Ancien chemin caladé bien tracé.

Tronçon 4 – 5 : Idem.

Tronçon 6 – 7 : Ancien sentier. Bien tracé dans l'ensemble, mais plusieurs aménagements sont ponctuellement nécessaires.

Tronçon 5 – 7 : Sentier historiquement récent, tracé par des pêcheurs, des chasseurs et des randonneurs très sportifs.

Tronçon 7 – 8 : Sentier historiquement récent, tracé par des pêcheurs, des chasseurs et des randonneurs sportifs.

Tronçon 8 – 9 : Déplacements dans les terrasses en utilisant les petits escaliers. En haut du site, courte jonction avec le Belvédère repéré 9.

Tronçon 9 – 10 : Ancien sentier bien tracé, mais escarpé.

Tronçon 9 – 11 : Sentier historiquement récent, tracé par des pêcheurs, des chasseurs et des randonneurs sportifs.

Tronçon 11 – 12 : Idem.

Tronçon 12 – 13 : Idem.

Tronçon 13 – 14 : Piste forestière circulaire par véhicules tout-terrain.

BOUCLE A : 2 – 3 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 2

BOUCLE B : 14 – 13 – 12 – 11 – 8 – 9 – 10 – 14

BOUCLE C : 2 – 3 – 4 – 5 – 7 – 8 – 11 – 12 – 13 – 14 - 2